

CENTRE HEBERGEMENT D'ACCUEIL ET DE SOINS DES VOSGES MERIDIONALES - LE VAL-D'AJOL (88)

DONNEES DECLARATIVES EN JOURS : Ces données exprimées en jours déclarés sont arrêtées au 02/10/2022.

Année	Maladie Ordinaire (MO)		Maladie Grave (MG)		Maternité (MAT)	Accident du travail (AT)		
	Plein traitement	Demi traitement	Plein traitement	Demi traitement	Plein traitement	Plein traitement	Temps partiel thérapeutique	Nombre d'accidents
2018	471	128	0	0	126	61	0	2
2019	147	34	0	0	0	133	0	2
2020	392	2	0	0	112	136	0	4
2021	482	40	0	0	224	62	0	3

non assuré sur l'exercice : _____

DONNEES EN SURVENANCE : Ces données financières sont rattachées à l'exercice de survenance du sinistre. Les montants indiqués comprennent les provisions réglementaires. Ces données sont arrêtées au 30/06/2022.

Année	Maladie Ordinaire (MO)	Maladie Grave (MG)	Maternité (MAT)	Accident du travail (AT)
	Montant	Montant	Montant	Montant
2018	4 768 €	0 €	218 €	259 €
2019	1 014 €	0 €	0 €	602 €
2020	2 255 €	0 €	497 €	0 €
2021	2 893 €	0 €	0 €	12 €

non assuré sur l'exercice : _____

Information sur les arrêts déclarés			
Année	Moyenne d'âge des agents absents	Durée moyenne des arrêts	Nombre d'arrêts
2018	43 ans	49 jours	16
2019	43 ans	31 jours	10
2020	36 ans	32 jours	20
2021	39 ans	40 jours	20

non assuré sur l'exercice : _____

INFORMATIONS CONTRACTUELLES	2018	2019	2020	2021
Masse salariale assurée	683 490 €	640 942 €	850 246 €	1 042 648 €
Garanties assurées	AT(U)-MG-MO-MAT-PAT	AT(U)-MG-MO-MAT-PAT	AT(U)-MG-MO-MAT-PAT	AT(U)-MG-MO-MAT-PAT
Franchises	MO 10ARR	MO 10ARR	MO 10ARR	MO 10ARR
Effectif	57	64	95	103

N ARR : N jours de franchise par arrêt
 N ARR M : N jours de franchise par arrêt annulés à partir de M jours d'arrêt
 N CUM : N jours cumulés sur 365 jours

Date, cachet et signature de la personne dûment habilitée au sein de la collectivité

Les présentes statistiques ont été élaborées à la demande du pouvoir adjudicateur dans le cadre de la consultation d'appel d'offres ou du marché public d'assurance statutaire. Nous attirons l'attention sur le fait que ces statistiques ont été établies sur la base des déclarations effectuées par la collectivité à la date du 02/10/2022.

Ces données sont conformes à la réglementation en vigueur, répondent aux exigences habituelles des assureurs leur permettant d'analyser le risque à couvrir et prennent en compte les préconisations du guide des bonnes pratiques (juin 2008). Les présentes informations n'ont de sens que si elles sont transmises aux candidats et exploitées dans leur globalité ; une transmission ou utilisation partielle de celles-ci pourrait conduire à une vision erronée de la sinistralité.